

Forêt de la LOIRE

42

mise à jour août 2025

Fiche départementale – CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

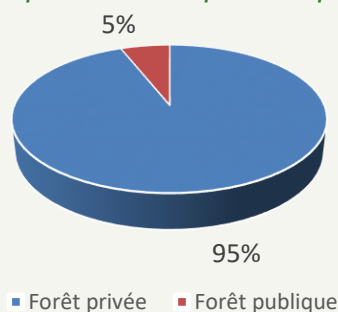
Surfaces et volumes

Taux de boisement de **30 %**.

Superficie forestière totale est de **143 000 ha**.

Surface de forêts privées **135 000 ha**
([Source Observatoire des forêts](#))

Répartition forêt privée et publique



Le volume de bois vivant est de **34 000 000 m³** et le volume moyen est de **239 m³/ha** (172 m³/ha en France).

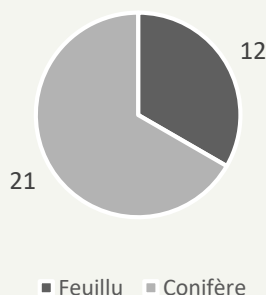
Peuplements et essences (en surface)

Part des peuplements purement feuillus : 45 %

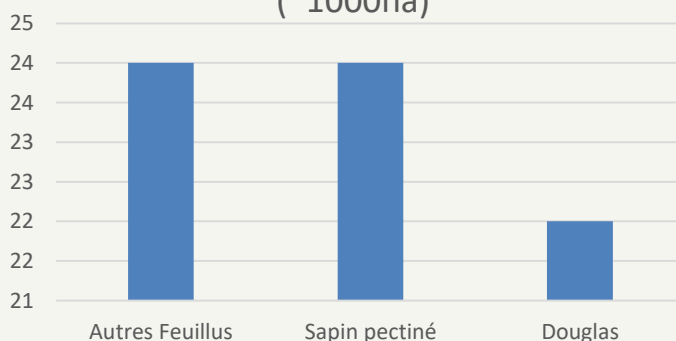
Part des peuplements purement résineux : 35 %

Part des peuplements mixtes : 20 %

Volume (Mm³)



Surface essences principales (*1000ha)



Quels flux de bois en forêt ?

Sur la période 2014-2022, la production biologique est de 1 100 000 m³/an, soit 8.1 m³/ha/an.

La mortalité est de 100 000 m³/an, soit 1 m³/ha/an.

Toutes les informations sur le bilan des flux sont sur [l'Observatoire des forêts françaises](#)



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

auvergnerrhonealpes.cnpf.fr



La forêt privée et ses propriétaires

La forêt privée appartient à 43 400 propriétaires forestiers.

- 2,6 hectares de propriété forestière moyenne.
- 2 200 forêts de plus de 10 hectares représentant 45 % de la superficie forestière.



Paysage de la Loire. Alain Csakvary © CNPF

Source : Cadastre 2022	Nombre de comptes de propriété	%	Surface boisée (ha)	%
Moins de 4 ha	37 000	85	37 000	32
De 4 à 10 ha	4 200	10	26 000	23
De 10 à 20 ha	1 400	3	18 800	16
Plus de 20 ha	800	2	33 200	29
TOTAL	43 400		115 000	

La Gestion Durable

Les documents de gestion durable certifient aux propriétaires que la gestion de leur forêt est durable (récolte, renouvellement forestier et prise en compte des enjeux socio-environnementaux)

Plans Simples de Gestion : **322 ; 16 846 ha**

Codes de bonnes pratiques sylvicoles : **344 ; 2 700 ha**

L'enjeu majeur des forêts de la Loire est l'adaptation des peuplements au changement climatique par une sylviculture dynamique, en particulier dans la sapinière capitalisée, et la diversification des essences de reboisement, tout en travaillant sur l'équilibre sylvo-cynégétique nécessaire au bon renouvellement des forêts.

Missions et contact du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière délégation Auvergne-Rhône-Alpes est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées



Améliorer et développer la gestion des forêts



Sensibiliser et former les propriétaires et leurs gestionnaires aux techniques sylvicoles



Regrouper les propriétaires et mobiliser les ressources



Participer à la protection de la forêt et à sa pérennité



Contribuer à la prise en compte de la forêt privée dans la société et l'aménagement du territoire

Contact des techniciens : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>